

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2016**

L'an deux mille quinze, le mardi vingt-deux mars, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à 20 heures, en la Mairie de Chênex.

ORDRE DU JOUR :

- **Divers**
- **Retour d'informations réunions CCG**
- **Informations d'urbanisme**
- **Vote CA et CG 2015 et BP 2016 du CCAS et Budget Général**
- **Vote des taxes locales**
- **Demande de subvention Bals musettes**
- **Sélection candidatures architectes projet fermette**
- **Sélection candidats pour rénovation salle des fêtes**
- **Point révision PLU**
- **Présentation scénarios extension école et cantine**
- **Point aménagement local TAP**
- **Sécurisation RD23**
- **Point tri sélectif et ordures ménagères**
- **Nomination voirie nouveau lotissement du Vignolet**
- **Demandes Chênex Sport**

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 MARS 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Présents : Michel BARROYER, Jocelyne COINDET, Pierre-Jean CRASTES, Nadège LAMARLE, Martine MABUT, Fabian BOURDIN, Julie DEYERMENDJIAN, Marianne RICARD, Jean-Luc ROTH, Stéphane ROZE, Mélanie MULLER-CARRILLAT, Stéphane MARECHAL, Léon DUVAL,

Excusé : Patricia COLIN, Philippe PARENT.

Mélanie MULLER-CARRILLAT a été élue secrétaire.

1) Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du compte-rendu du 2 février 2016.

2) **DIVERS :**

Les travaux du local TAP du garage sous l'école sont en cours.

Pour l'aménagement du local des ados à la ludothèque des devis comparatifs vont être demandés.

3) **INFORMATIONS URBANISME :**

Monsieur le Maire souhaite réunir la commission urbanisme pour l'analyse des dossiers d'urbanisme de 2016 le mercredi 13 avril à 18h45.

4) RETOUR INFORMATIONS REUNIONS CCG

A l'occasion de la dernière réunion du Conseil Communautaire du 21 mars 2016, les comptes administratifs et budgets prévisionnels de la CCG ont été votés.

En raison de la baisse des dotations de l'Etat non compensées par les recettes des fonds frontaliers comme pour les communes, une augmentation des impôts a été votée à hauteur de 1€/habitant pour cette année ce qui permettra une recette d'environ 70 000€.

5) BUDGET CCAS : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Président rend compte de l'exécution du budget du CCAS pour l'année 2015.

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---|----------|-----------|
| Résultat antérieur reporté (année 2014) | | 0€ |
| Dépenses année 2015 | | 0€ |
| Recettes année 2015 | | 0€ |
| Résultat de l'exercice 2015 | Excédent | 0€ |
| Résultat cumulé fin 2015 | Excédent | 0€ |

| SECTION FONCTIONNEMENT | | |
|--|----------|----------------|
| Résultat antérieur (année 2014) | | 48.54€ |
| Résultat 2014 affecté en investissement | | 0€ |
| Dépenses année 2015 | | 1 418.10€ |
| Recettes année 2015 | | 2 211.46€ |
| Résultat de l'exercice 2015 | Excédent | 793.36€ |
| Résultat cumulé fin 2015 à affecter | Excédent | 841.90€ |

| | | |
|---|--|----------------|
| RESULTAT GLOBAL A LA CLOTURE DE 2015 | | 841.90€ |
|---|--|----------------|

Le Compte Administratif 2015 correspond précisément au Compte de Gestion du Trésorier Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **Approuve** le compte de gestion 2015 du Trésorier Principal ;
- **Approuve** le Compte Administratif 2015 du Président ;

6) BUDGET CCAS : AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DÉGAGÉ DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur Le Président donne lecture des résultats de fonctionnement du Compte Administratif de 2015. Ils font apparaître un excédent de 841.90 €. Il est demandé au Conseil d'Administration de décider de l'affectation de cet excédent.

Entendu le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **Décide** de reporter un excédent de 841.90 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de l'exercice 2016 en section de fonctionnement ;

- **Demande** à Monsieur Le Président d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif de 2016.

7) **BUDGET CCAS : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Président propose le Budget Primitif du CCAS 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | DEPENSES |
|----------------------------------|------------------------------------|-------------------|
| 62 | Autres services extérieurs | 1 400,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 400,00 € |
| | TOTAL | 1 800,00 € |
| | | RECETTES |
| 2 | Excédent de fonctionnement reporté | 841,90 € |
| 74 | Dotations et participations | 758,10 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 200,00 € |
| | TOTAL | 1 800,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité
Adopte le Budget Primitif 2016 du Président ;

8) **BUDGET GENERAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015**

Le Maire rend compte de l'exécution du budget général pour l'année 2015.

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---|--|-----------------------------|
| Résultat antérieur reporté (année 2014) | | -2 254.03€ |
| Dépenses année 2015 | | 822 041.91€ |
| Recettes année 2015 | | 1 028 137.78€ |
| Résultat de l'exercice 2015 | | Excédent 206 095.87€ |
| Résultat cumulé fin 2015 | | Excédent 203 841.84€ |

| SECTION FONCTIONNEMENT | | |
|--|--|-----------------------------|
| Résultat antérieur (année 2014) | | 240 200.05€ |
| Résultat 2014 affecté en investissement | | 220 200.05€ |
| Dépenses année 2015 | | 605 303.26€ |
| Recettes année 2015 | | 793 114.56€ |
| Résultat de l'exercice 2015 | | Excédent 187 811.30€ |
| Résultat cumulé fin 2015 à affecter | | Excédent 207 811.30€ |

| | |
|---|--------------------|
| RESULTAT GLOBAL A LA CLOTURE DE 2015 | 411 653.14€ |
|---|--------------------|

Le Compte Administratif 2015 correspond précisément au Compte de Gestion du Trésorier Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le Compte de Gestion 2015 du Trésorier Principal ;
- **Approuve** le Compte Administratif 2015 du Maire ;

9) **BUDGET GÉNÉRAL : AFFECTATION DEFINITIVE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DÉGAGÉ DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur Le Maire donne lecture des résultats de fonctionnement du Compte Administratif de 2015. Ils font apparaître un excédent de 207 811.30 €. Il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'affectation de cet excédent.

Entendu Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de maintenir un excédent de 20 000,00 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de l'exercice 2016 en section de fonctionnement ;
- **Impute** la somme de 187 811.30 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) de l'exercice 2016 en section d'investissement ;
- **Demande** à Monsieur Le Maire d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif de 2016.

10) **BUDGET GENERAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Maire propose le Budget Primitif du Budget Général 2016 qui s'équilibre en dépense et en recettes comme suit :

| | SECTION DE FONCTIONNEMENT | DEPENSES |
|-----|---|---------------------|
| 011 | Charges à caractères général | 181 212.00 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 219 250.00 € |
| 14 | Atténuation de produits | 61 485,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues | 5 000,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 197 576,00 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 33 277,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 51 900,00 € |
| 66 | Charges financières | 26 000,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 300,00€ |
| | TOTAL | 776 000,00 € |
| | | RECETTES |
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 20 000,00€ |
| 013 | Atténuation de charges | 100,00 € |
| 70 | Produits des services du domaine et ventes diverses | 70 800,00 € |
| 73 | Impôts et taxes | 251 650,00 € |
| 74 | Dotations et participations | 353 150,00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 80 000,00 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 300,00€ |
| | TOTAL | 776 000,00 € |

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | DEPENSES |
|-----|---------------------------------|-----------------|
| 020 | Dépenses imprévues | 5 000,00 € |

| | | |
|-----|---|---------------------|
| 041 | Opérations patrimoniales | 14 000.16 € |
| 16 | Remboursements d'emprunts et de dettes | 169 000.00 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 98 000.00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 203 406.84 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 204 000.00 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | 62 000,00 € |
| | TOTAL | 755 407.00 € |
| | | RECETTES |
| 001 | Excédent antérieur reporté | 203 841.84 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 197 576,00 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 33 277,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 14 000,16 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 245 812,00 € |
| 13 | Subventions d'investissement | 59 400,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 1 500,00 € |
| | TOTAL | 755 407,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Adopte le Budget Primitif 2016 du Maire.

11) VOTE DES 3 TAXES LOCALES POUR 2016

Mr le Maire porte à la connaissance des conseillers l'état des bases notifiées pour 2016 et rappelle qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de voter le taux des taxes locales.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2016.

Entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

De fixer les tarifs des 3 taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit :

Taxe d'habitation : 13,10 %

Foncier bâti : 6,40%

Foncier non bâti : 27,47%

12) SUBVENTION LES BALS MUSETTE

Considérant la demande de subvention de l'association « les bals musette » en date du 23 février 2016, Monsieur le Maire propose de lui attribuer une aide financière en versant une subvention d'un montant de 100€.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

d'attribuer à l'association « les bals musette » cette subvention d'un montant de 100€.

Monsieur le Maire présente une autre demande de subvention du Club de Gym et informe les conseillers que la CCG a engagée une démarche permettant de synthétiser toutes les adhésions de tous les habitants des différentes communes du genevois dans les différentes associations sportives du canton. Les conseillers sont d'avis d'attendre cette synthèse qui leur permettra de décider des modalités communes d'aide financière aux différentes associations.

13) PARTICIPATION COMMUNALE VOYAGES SCOLAIRES

Considérant la demande des enseignantes des classes maternelles d'une participation financière de la commune pour la classe découverte prévu du 20 au 21 juin 2016 à Bully,

Considérant qu'à cette occasion le conseil municipal souhaite se positionner définitivement sur les modalités de sa participation financière pour les sorties scolaires,

Entendu Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

D'octroyer un montant de 10€ par enfant et par an pour les voyages scolaires et précise que cette enveloppe financière sera répartie par classe en fonction des choix de l'Association des Parents d'Elèves et des enseignants.

14) SELECTION CANDIDATS PROJETS FERMETTE ET SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire propose de réunir les élus en charge des projets le jeudi 31 mars à 18h30 pour analyser les différents dossiers de candidatures.

15) POINT REVISION PLU :

Un plan présentant les différents sites potentiels d'extension a été distribué aux conseillers pour leur permettre de faire des choix sur les secteurs à ouvrir à l'urbanisation tout en respectant les quotas du SCOT. A cet effet, il va être demandé au bureau d'étude de mesurer précisément les surfaces de ces zones.

16) PROJET EXTENSION ECOLE ET CANTINE :

Monsieur le Maire présente les différents scénarios proposés par l'architecte dans le cadre de sa mission d'étude de faisabilité pour le projet d'extension de la cantine et de l'école.

Plusieurs questions se posent quant aux priorités à donner sur les aménagements proposés.

Les élus souhaitent y réfléchir jusqu'au prochain conseil.

17) SECURISATION RD 23 :

Monsieur le Maire présente les résultats des contrôles de vitesses réalisés par les radars de la Boutique et de la route du Joira en mode actif ou espion.

De manière générale, il est constaté une diminution de la vitesse de 10% avec la mise en place des radars et de 15% avec l'installation des chicanes.

Compte tenu de ces résultats plutôt prometteurs, les élus souhaitent poursuivre cette démarche.

Il est donc proposé :

- de valider l'implantation définitive des chicanes sur la RD23
- de travailler avec le département pour déplacer l'entrée d'agglomération route du Joira à hauteur du chemin de Mappaz permettant ainsi de réduire la vitesse à 50km/h plus en amont de l'entrée du village
- en accord avec la commune de Valleiry, proposer de passer toute la section entre les 2 agglomérations à 70km/h au lieu de 90km/h

- envisager la mise en place d'une chicane plus haute route du Joira
- demander un devis pour des radars supplémentaires
- mettre en place une meilleure signalisation du passage piétons avant le virage

18) POINT TRI SELECTIF ET ORDURES MENAGERES :

Concernant la mise en place d'un nouveau point de collecte devant le nouveau bâtiment technique communal, les services de la CCG ont indiqué qu'ils prennent intégralement en charge les coûts des containers d'ordures ménagères et qu'ils attribuent une participation financière de 1 500€ par containers de tri sélectif, le coût total de l'installation du point de tri étant de 9 000€.

Les travaux de terrassement restent à la charge de la commune et un devis sera demandé pour le prochain conseil.

19) NOMINATION VOIRIE LOTISSEMENT LE VIGNOLET :

Il est proposé d'attribuer les noms suivants aux impasses du nouveau lotissement du Vignolet :

- Impasse du Nant de la Pesse qui dessert les 4 lots de long de la route
- Impasse du Pré de la Riquette pour les lots situés à l'arrière

Conformément aux prescriptions de la Poste, une batterie de boites aux lettres sera installée à l'entrée de chaque impasse.

Les élus sont d'accords avec ses propositions.

20) DEMANDE CHENEX SPORTS :

L'association Chênex Sports souhaiterait organiser une activité tennis de table dans le nouveau bâtiment technique communal.

Les élus sont d'accords sur le principe.

21) DIVERS :

Cette année, le nettoyage de printemps aura lieu le **samedi 30 avril 2016** à partir de 8h30. Des flyers seront distribués dans les boites aux lettres, des affiches mises en place et l'information diffusée dans le prochain journal et sur le site internet.

La séance est levée à 23h45.

Le Maire,
P.J. CRASTES

Les Conseillers

| | | |
|-----------------------------|---------------------|------------------|
| Michel BARROYER | Fabian BOURDIN | Jocelyne COINDET |
| | Julie DEYERMENDJIAN | Marianne RICARD |
| Nadège LAMARLE | Martine MABUT | |
| Mélanie MULLER CARRILLAT | Jean-Luc ROTH | Stéphane ROZE |
| Fabian BOURDIN | Léon DUVAL | |